



DEPARTEMENT DES VOSGES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Chantraine

Modification n°1 du PLU

Dossier de Modification n°1 du PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal de Chantraine en date du 08 décembre 2022

planche 3/3: bâti sud Echelle : 1:2 500

Historique de l'évolution du document d'urbanisme :
- Elaboration du PLU approuvée le 03 mai 2016.
- Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU approuvée en date du 08 décembre 2022

- UA : zone urbaine - centre ancien et extensions anciennes
- UAa : zone urbaine - ensemble de jardins avec réglementation particulière
- UB : zone urbaine - urbanisation plus récente que le centre ancien
- UC : zone urbaine - extensions linéaires le long des RD36 et 51
- UX : zone urbaine - zone à vocation d'activités artisanales, commerciale ou industrielles
- AUA : zone à urbaniser sur le court terme (ZAC du Parc)
- AUB : zone à urbaniser sur le court terme (Moscou)
- ZAU : zone à urbaniser bloquée
- N : zone naturelle
- NF : zone naturelle - secteurs forestiers
- NL : zone naturelle - Vallon d'Olima
- NZ : zone naturelle - ZNIEFF de la poudrière d'Olima
- espaces boisés classés
- emplacements réservés
- orientations d'aménagement et de programmation
- alignement du bâti à respecter

Bureau d'études Éolis
Urbanisme
Aménagement du territoire
Communication et concertation

115 rue d'Alsace
88100 Saint Dié des Vosges
03 29 56 07 59 / 06 17 45 79 59
eoliss.todesco@orange.fr

0 25 50 100 Mètres